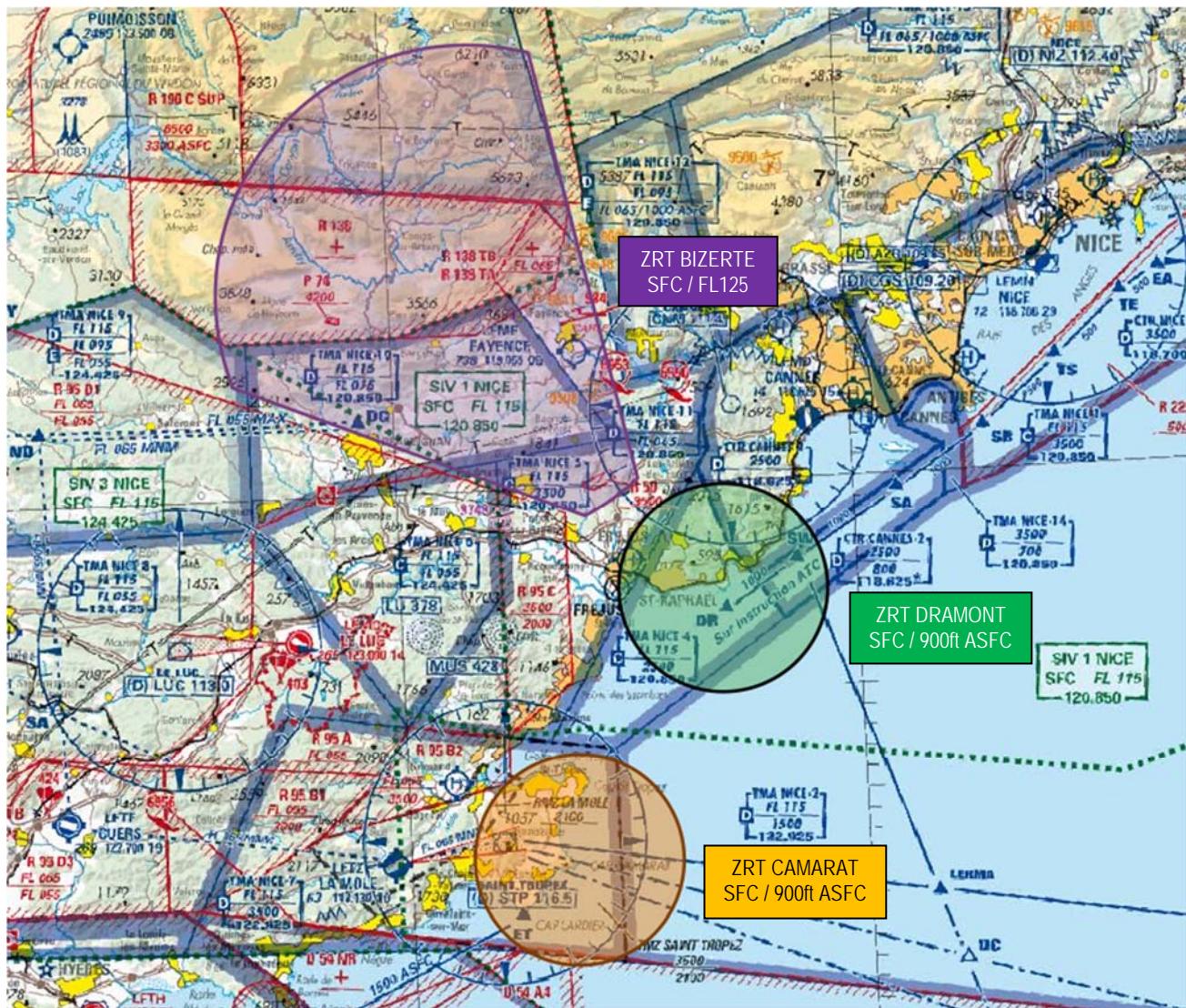


Objet : Création de trois Zones Réglementées Temporaires (ZRT) en région Sud-Est

En vigueur : Du mardi 20 janvier au mercredi 28 janvier 2026

Lieu : Marseille LFMM - AD : Fayence LFMF, La Mole LFTZ, Le Luc Le Cannet LFMC, Nice Cote d'Azur LFMN



ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense dont dérive sous voile.

Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant en vue et hors vue de jour et de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BIZERTE	ZRT CAMARAT	ZRT DRAMONT
28/01/2026 de 1900 à 2200 Un créneau de 45 minutes	20/01/2026 de 1700 à 0300 21/01/2026 de 1700 à 0300 22/01/2026 de 1700 à 0300 23/01/2026 de 1200 à 1600	20/01/2026 de 1900 à 0300Z 21/01/2026 de 1900 à 0300Z 22/01/2026 de 1900 à 0300Z 23/01/2026 de 1900 à 0300Z

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : RAMBERT INFO : 317,500 Mhz / 143,550 Mhz NICE INFO : 120.850 Mhz/122.925 Mhz/124.425 Mhz

GESTIONNAIRE
Directeur d'exercice

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent, et coexistent avec la LF R 138.

CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs en CAG IFR après accord du gestionnaire ; - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS
Service d'information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES		
ZRT BIZERTE	ZRT CAMARAT	ZRT DRAMONT
<u>Limites latérales</u> 43°50'53.6"N 006°39'59.9"E 43°30'17.5"N 006°45'53.2"E arc de 12 NM de rayon centré sur 43°39'24.6"N 006°35'10.3"E 43°28'36.3"N 006°42'16.8"E 43°35'27.8"N 006°19'34.7"E arc de 12 NM de rayon centré sur 43°39'24.6"N 006°35'10.3"E 43°50'53.6"N 006°39'59.9"E	<u>Limites latérales</u> Cercle de 5 NM de rayon centré sur 43°12'10"N 006°40'55"E	<u>Limites latérales</u> Cercle de 5 NM de rayon centré sur 43°24'51"N 006°51'09"E
<u>Limites verticales</u> SFC / FL125	<u>Limites verticales</u> SFC / 900ft ASFC	<u>Limites verticales</u> SFC / 900ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER	
<u>Avant l'exercice</u> CCMAR MED chef opérations : Téléphone : 04 22 43 00 23	<u>Pendant l'exercice</u> DIREX ZRT BIZERTE Téléphone : 06 98 79 94 24 DIREX ZRT CAMARAT / ZRT DRAMONT Téléphone : 06 20 58 09 68